

au décret n°134/PR/MISDN/DAI-P du 14
Mars 1966 - portant nomination de Chefs
d'Arrondissement.

A U L I E U D E :

ARTICLE 25.- M. ZOUMAROU Boni, précédemment en service à la
Circonscription Urbaine de Parakou est nommé chef de l'Arrondis-
sement de Manta (Sous-Préfecture de Tanguiéta)

ARTICLE 28.- M. BAGRI Pierre, précédemment en service à la
Sous-Préfecture de Boukombé est nommé chef de l'Arrondissement
de Manta (Sous-Préfecture de Tanguiéta)

L I R E :

ARTICLE 25.- M. ZOUMAROU Boni, précédemment en service à la
Circonscription Urbaine de Parakou est nommé chef de l'Arrondis-
sement de Matéri (Sous-Préfecture de Tanguiéta), en remplace-
ment de M. OUIN-OURO YATOPA Prosper appelé à d'autres fonctions.
.....

ARTICLE 28.- M. BAGRI Pierre, précédemment en service à la
Sous-Préfecture de Boukombé est nommé chef de l'Arrondissement
de Manta (Sous-Préfecture de Boukombé).

Le reste sans changement.

COTONOU, le 4 MII 1966

Par le Président de la République,

Le Ministre de l'Intérieur, de la
Sécurité et de la Défense Nationale

Général Christophe SOGLO

Le Ministre des Finances et
des Affaires Economiques,

Lt.-Colonel Ph. AHO

AMPLIATIONS :

ORIGINAL	I	CF	I
DAI	10	DI	I
JORD	I	PREFETS	6
MEPT	I	SP	5
MFAE	I	DGF	5
DP	I	INTERESSES ...	2
SGG	4	Gde.Chanc. ...	1
IAA	2		
DB-CF-D			
CF-Trésor	10		

Nicéphore SOGLO